



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

## DRASS Ile-de-France

Service  
Études et Statistiques

# Les interruptions volontaires de grossesse en Ile-de-France en 2006

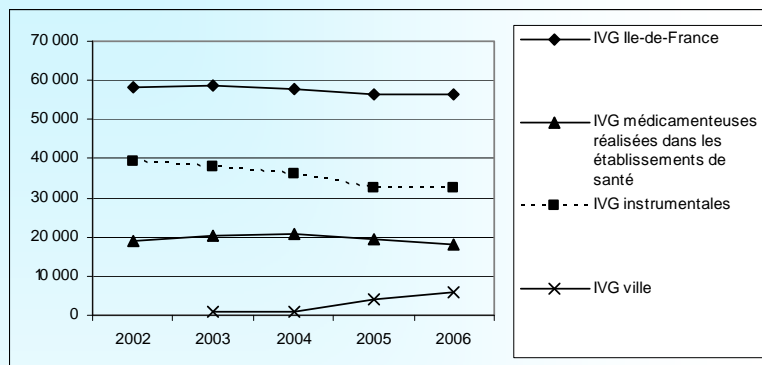
### Un nombre total d'IVG réalisées élevé

En 2006, le nombre total d'IVG en Ile-de-France est de 56 255 selon la source SAE (statistique annuelle des établissements de santé). Plus d'une IVG sur deux est pratiquée par mode instrumental et seul, à peine, un tiers le sont par mode médicamenteux (voir encadré n°1).

Après une augmentation moyenne annuelle de 4,7 % entre 2000 et 2003, et une diminution de 4,5 % entre 2003 et 2006, le nombre des IVG réalisées semble se stabiliser depuis deux ans. Ce sont surtout les IVG par mode instrumental qui suivent cette tendance. L'évolution du nombre d'IVG réalisées par mode médicamenteux en établissement de santé est plutôt stable (voir graphique n°1). Les IVG par mode médicamenteux dans le cadre de la médecine de ville<sup>[1]</sup> progressent fortement depuis 2004, pour atteindre, en 2006, 10,1 % du total des IVG réalisées.

*En Ile-de-France, le nombre d'IVG reste fortement élevé. Le taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes est de 19 contre 14 en France métropolitaine. L'offre des établissements privés se ralentit depuis quelques années. Les trois quart des IVG sont réalisés dans le département du domicile de la femme. Le recours à l'IVG concerne davantage les femmes âgées de 20-24 ans et les femmes actives. 16 % des femmes de 18-19 ans qui demandent une IVG ont déjà interrompu, au moins une fois, leur grossesse. Enfin 4 % des femmes recourant à des IVG, l'ont fait tardivement.*

Graphique n°1 : Tendance à la baisse du nombre des IVG en Ile-de-France



Source : SAE.

<sup>[1]</sup> Le recours à des IVG par mode médicamenteux dans le cadre de la médecine de ville a été rendu possible par la loi de juillet 2001 et par ses textes d'application de juillet 2004. Cet acte doit être effectué sous la surveillance d'un gynécologue ou d'un médecin généraliste justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et travaillant en réseau avec un établissement de santé avec lequel il a passé convention. Ces IVG peuvent être pratiquées jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée.

Préfecture de la région  
Ile-de-France

DRASS  
Ile-de-France

#### Encadré n°1

**Taux d'IVG** : le nombre d'IVG domiciliées rapporté au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans.

**La technique médicamenteuse** consiste à prendre des médicaments. Elle ne nécessite ni anesthésie, ni intervention instrumentale.

**La technique instrumentale** consiste en une aspiration, précédée d'une dilatation du col de l'utérus. Elle se pratique soit sous anesthésie locale, soit sous anesthésie générale. Une hospitalisation de quelques heures est suffisante, même si l'IVG est faite sous anesthésie générale.

**La durée de gestation en semaines d'aménorrhée** compte le début de gestation à partir du premier jour des dernières règles et non à partir de la date de la fécondation présumée. Depuis 2001, le délai légal de l'IVG a été allongé à 14 semaines d'aménorrhée (soit à la fin de la douzième semaine de grossesse).

## En Ile-de-France, le taux de recours à l'IVG est plus élevé qu'en France métropolitaine

Le recours à l'IVG en Ile-de-France est, depuis 2002, aux alentours de 19 IVG pour 1 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) alors que pour la France métropolitaine, le nombre d'IVG pour 1 000 femmes est d'environ 14 (voir tableau n°1). Cependant, l'Ile-de-France n'est pas la seule région à connaître des recours fréquents à l'IVG. Les régions du Sud (Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont des recours supérieurs à 17 IVG pour 1 000 femmes<sup>[2]</sup>.

**Tableau n°1 : Le taux d'IVG est plus élevé en Ile-de-France.**

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'IVG réalisées Ile-de-France	58 220	58 915	57 931	56 244	56 255
Taux d'IVG Ile-de-France pour 1000 femmes de 15-49 ans	19.7	19.9	19.6	19.6	
Nombre d'IVG domiciliées France métropolitaine	206 596	203 346	210 664	206 311	
Taux d'IVG France pour 1000 femmes de 15-49 ans	14.4	14.1	14.6	14.3	

Sources : SAE. PMSI-MCO. DREES

#### Encadré n°2

Deux sources ont été utilisées concernant les interruptions volontaires de grossesse (IVG), la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) et les bulletins d'interruptions de grossesse, dont le remplissage est prévu par la loi. Les chiffres issus de la SAE permettent d'estimer globalement le nombre d'IVG au niveau national, régional et départemental. Les bulletins IVG, bien qu'obligatoires, ne sont toujours pas communiqués régulièrement par les établissements. C'est pourquoi, il existe une différence entre les deux sources se situant surtout au niveau départemental et selon le statut de l'établissement. Ainsi, l'écart est important, entre les deux sources, dans l'Essonne et dans une moindre mesure en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise. La comparaison des deux sources a, aussi, mis en exergue que la communication des bulletins par le secteur privé est difficile. Néanmoins, l'exploitation des 39 000 bulletins IVG collectés par la DRASS d'Ile-de-France permet une analyse du profil des femmes recourant à cette pratique (l'âge, la situation professionnelle, le département du domicile de la femme) et d'avoir une estimation de la durée de gestation, du nombre de recours antérieurs à l'IVG, ce que ne permet pas la SAE.

## Le rapport secteur public/secteur privé s'est inversé, depuis 2003, en faveur du public

La région Ile-de-France connaît une diminution des établissements pratiquant des IVG. En 1999, la région comptait 176 établissements. En 2006, 124 établissements pratiquent des IVG en Ile-de-France, dont 6 établissements ne réalisent que des ITG (Interruptions thérapeutiques de grossesse). La moitié environ est des établissements privés à but lucratif (voir tableau n°2). Cependant, les hôpitaux privés à but lucratif réalisent seulement 39 % des IVG et les établissements publics et privés PSPH totalisent 61 % des IVG en Ile-de-France. En 2003, le secteur privé réalisait cette activité à 52 %, tandis que le secteur public et privé PSPH en assurait 48 %. Le rapport secteur public / secteur privé s'est donc inversé.

<sup>[2]</sup> Voir Etudes et résultats n°522, DREES.

**Tableau n°2 : L'activité est réalisée en majorité dans le public**

Statut des établissements	Nombre d'établissements	Part des établissements	Nombre d'IVG	Part des IVG
Privé lucratif	61	49 %	22 078	39 %
Privé PSPH	9	7 %	3 365	6 %
Public AP-HP	19	15 %	16 324	29 %
Public hors AP-HP	35	29 %	14 488	26 %
Total	124	100 %	56 255	100 %

Source : SAE 2006

L'évolution à la hausse de cette activité dans le public existe dans six départements. En 2003, l'activité dans le public est comprise dans une fourchette allant de 25 % à 78 %. En 2006, elle s'étend de 31 % à 83 % (voir tableau n°3). Cependant, il existe des disparités selon les départements. A Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, les IVG sont majoritairement réalisées dans le public. Dans l'Essonne, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, ce sont toujours les établissements privés à but lucratif qui en pratiquent le plus.

**Tableau n°3 : Forte disparité des départements selon le statut des établissements**

Répartition du nombre d'IVG	Public et PSPH		Privé lucratif	
	2003	2006	2003	2006
Paris	63	74	37	26
Seine-et-Marne	58	63	42	37
Yvelines	78	83	22	17
Essonne	34	31	66	69
Hauts-de-Seine	46	58	54	42
Seine-Saint-Denis	46	45	54	55
Val-de-Marne	30	44	70	56
Val-d'Oise	25	34	75	66

Source : SAE 2003, SAE 2006.

## Les départements où sont réalisées le plus d'IVG sont Paris et la Seine-Saint-Denis

Deux départements, Paris et la Seine-Saint-Denis totalisent 45 % des IVG réalisées dans la région (voir tableau n°4). De même, les femmes domiciliées dans ces deux départements représentent 40 % des 39 000 Bulletins IVG collectés alors qu'elles ne représentent que 29 % de la population des femmes de 15 à 49 ans en Ile-de-France.

**Tableau n°4 : Paris et la Seine-Saint-Denis sont les départements où les femmes ont davantage recours à une IVG.**

Départements des établissements	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Oise	Autres départements	Non Réponse	Total
Nombre d'IVG réalisées (Source SAE)	13 706	4 820	3 066	6 706	7 132	11 347	5 513	3 965				56 255
Répartition en %	24 %	9 %	5 %	12 %	13 %	20 %	10 %	7 %				100%
Nombre de Bulletins d'IVG collectés	11 287	3 778	3 486	2 272	4 974	7 210	3 850	2 394				39 251
Départements du domicile												
Répartition du nombre de bulletins d'IVG selon le département du domicile de la femme	23%	10%	9%	7%	12%	17%	10%	7%	1%	2%	2%	100%

Source : Bulletins IVG 2006, DRASS Ile-de-France, SAE.

## Des déplacements peu nombreux et plutôt centripètes

En Ile-de-France, trois femmes sur quatre ayant recours à une IVG sont domiciliées dans le département où elle est pratiquée. Pour celles qui changent de département, elles se déplacent plutôt vers le centre de la région que vers la périphérie. Ainsi, les franciliennes de grande couronne vont vers la petite couronne (12 %) et vers Paris (7 %), celles de la petite couronne vont rarement (2 %) vers la grande couronne. Il en est de même pour les parisiennes (1 %). Ce constat est lié, entre autre, à l'organisation des transports en Ile-de-France, où Paris est mieux desservi que les banlieues ne le sont entre elles (voir tableau n°5).

**Tableau n°5 : De la grande couronne vers Paris.**

Départements du domicile de la femme qui a recours à une IVG	Départements où les IVG sont réalisées			
	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Total
Paris	80	19	1	100
Petite couronne	18	80	2	100
Grande couronne	7	12	81	100

Source : Bulletins IVG 2006, Drass Ile-de-France.

En %.

Paris est le département de deuxième recours, pour cinq départements. Les départements concernés sont les départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que deux départements de la grande couronne (Yvelines et Seine-et-Marne). L'Essonne et le Val-d'Oise sont les deux seuls départements de grande couronne où les femmes, qui se déplacent pour une IVG, choisissent, en premier lieu, un département limitrophe de la petite couronne et non Paris. Ainsi, près d'un quart des femmes des Hauts-de-Seine ayant recours à une IVG et 20 % de celles du Val-de-Marne sont allées à Paris (voir tableau n°6). De même, 14 % des femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis se sont adressées aux établissements de Paris. 11 % des essonniennes se sont plutôt adressées aux établissements du Val-de-Marne. Environ un quart de celles du Val-d'Oise a été accueilli dans trois départements, les Hauts-de-Seine (12 %), les Yvelines (4 %) et en Seine-Saint-Denis (7,5 %). Très peu de femmes (1,6 %) provenant d'une autre région viennent en Ile-de-France pour une interruption volontaire de grossesse. En 2002, 5 % des franciliennes ont eu recours à une IVG hors Ile-de-France<sup>[3]</sup>.

**Tableau n°6 : Trois quarts des femmes recourant à une IVG sont domiciliés dans le département où l'IVG est pratiquée**

Départements du domicile de la femme qui a recours à une IVG	Départements où les IVG sont réalisées								
	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Total
Paris	80	0	0	0	7	9	4	0	100
Seine-et-Marne	5	84	0	2	1	5	2	0	100
Yvelines	6	0	85	1	5	1	0	1	100
Essonne	8	1	0	75	3	1	11	0	100
Hauts-de-Seine	23	0	1	0	71	3	1	1	100
Seine-Saint-Denis	14	1	0	0	2	81	2	1	100
Val-de-Marne	21	1	0	1	2	4	71	0	100
Val-d'Oise	9	0	4	0	12	7	1	67	100
Oise	17	6	2	0	3	8	2	62	100
Autres départements hors Ile-de-France	35	15	15	6	10	8	7	3	100
Non Réponse	27	11	3	6	6	14	19	14	100

Lecture : 5 % des femmes domiciliées en Seine-et-Marne ont recours à une IVG dans un établissement de Paris.

En %.

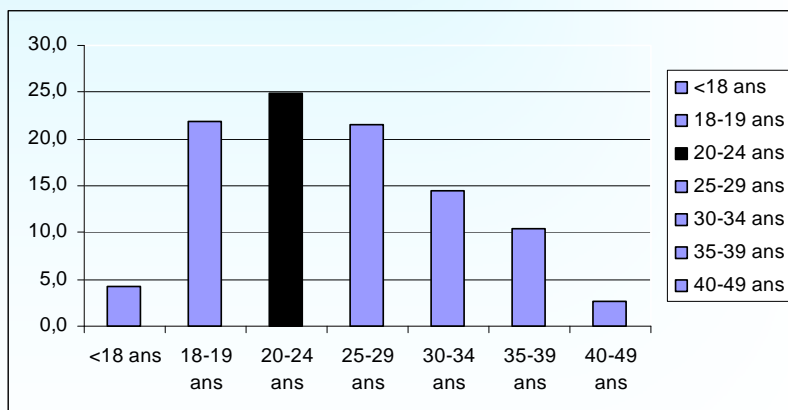
Source : Bulletins IVG 2006, Drass Ile-de-France.

## Les femmes de 20-24 ans ont davantage recours à une IVG

Le taux de recours augmente avec l'âge pour atteindre un maximum à 20-24 ans (25 IVG pour 1 000 femmes) puis il décroît ensuite (voir graphique n° 2). Les mineures ont un taux de 4,2 IVG pour 1 000 femmes.

Les deux départements franciliens, Paris et Seine-Saint-Denis, se caractérisent par un nombre de jeunes femmes recourant à l'IVG un peu plus élevé. En Seine-Saint-Denis, ce sont les 20-24 ans (29 % vs 27 %), à Paris les 25-29 ans (26 % vs 23 %).

**Graphique n°2 : Nombre d'IVG pour 1 000 femmes selon l'âge**



Source : Bulletins IVG 2006, DRASS Ile-de-France

<sup>[3]</sup> source : bulletins IVG, Ined 2002.

Les principales raisons d'avorter varient selon le cycle de vie. Pour les moins de 24 ans, une maternité précoce est un frein au déroulement des études et par la suite à l'insertion dans la vie professionnelle. Pour les autres femmes, la situation professionnelle et le nombre de naissances antérieures jouent un rôle dans la prise de décision<sup>[4]</sup>.

En Ile-de-France, une femme sur deux ayant recours à une IVG occupe un emploi, 20 % sont étudiantes ou élèves, 11 % femmes au foyer et 9 % au chômage (voir tableau n°7). La part des femmes actives ayant décidé d'interrompre leur grossesse s'accroît avec l'âge. Ainsi, 40 % des femmes de 20-24 ans, 63 % des femmes de 30-34 ans et 70 % des 40-49 ans ayant eu une IVG occupent un emploi.

Plus de la moitié des femmes qui ont recours à l'IVG n'a pas d'enfant, 20 % ont déjà un enfant, 16 % deux enfants et 11 % trois ou plus. 10 % des 40-49 ans et 16 % des 35-39 ans qui recourent à l'IVG n'ont pas d'enfant.

**Tableau n°7: Profil des femmes ayant recours à une IVG**

Estimations	Occupent un emploi	Etudiantes ou Elèves	Femmes au foyer	Chômeuses	Autre	Non Réponse	Ensemble
Part des femmes recourant à une IVG	48	20	11	9	7	5	100

Source : SAE 2003, SAE 2006.

En %.

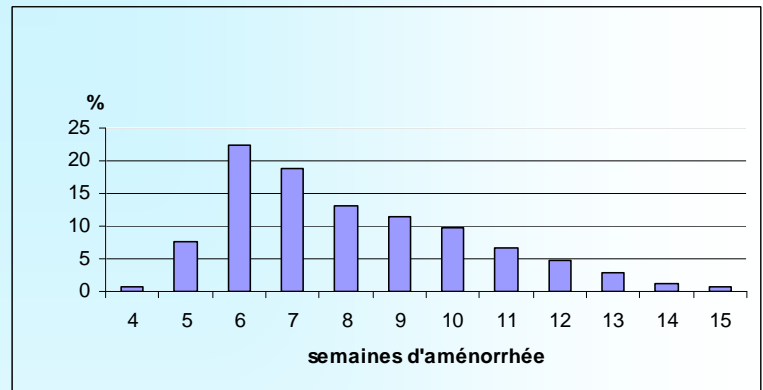
### Parmi les femmes de 18-19 ans qui demandent une IVG, 16 % y ont déjà eu recours

Parmi les femmes interrompant leur grossesse, 24 % ont déjà avorté une fois, 7 % deux fois et 2 % trois fois. Le recours répété à l'IVG concerne un tiers des femmes. Parmi les 18-19 ans, 16 % ont déjà interrompu au moins une fois leur grossesse. Parmi les mineures, elles sont 7 %. Quel que soit leur âge, à l'exclusion des mineures, la situation socio professionnelle de ces femmes est plus souvent précaire. 30 % des chômeuses ont interrompu une deuxième fois leur grossesse, contre 26 % des femmes en emploi.

### Les plus jeunes femmes interrompent leur grossesse plus tardivement

Les trois quarts des femmes, environ, interrompent leur grossesse au cours des 9 premières semaines d'aménorrhée et plus particulièrement 40 % entre la sixième semaine et la septième semaine (voir graphique n°3). 4 % des femmes ont recours à l'IVG tardivement (entre la treizième et la quatorzième semaine d'aménorrhée). Les moins de 20 ans sont plus nombreuses que la moyenne à recourir à des IVG après la neuvième semaine (33 % vs 26 %) et sont moins représentées au cours de la période d'interruption de la sixième semaine d'aménorrhée. (17 % vs 22 %).

**Graphique n°3 : Part des femmes selon la durée de gestation en semaines d'aménorrhée**



Source : Bulletins IVG 2006, Drass Ile-de-France.

#### Bibliographie :

- Bajos N., Moreau C., Leridon H., Ferrand M. : Pourquoi le nombre d'avortements n'a-t-il pas baissé en France depuis 30 ans ? *Population et Société*, n°407, dec. 2004.
- Inspection Régionale de la Santé : L'interruption Volontaire de Grossesse en Ile-de-France : Etat des lieux et propositions. *Rapport des travaux préparatoires au SROS 3*, dec. 2005, DRASSIF.
- Vilain Annick : Les interruptions volontaires de grossesse en 2004. *Etudes et Résultats*, n°522, sept. 2006, DREES.
- Vilain Annick : Les interruptions volontaires de grossesse en 2005. *Etudes et Résultats*, n°624, fev.2008, DREES.

[4] Voir *Population et société*, n°407, dec. 2004